



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

Secrétariat Exécutif

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration du rapport d'achèvement du
Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)/CILSS**

N°/000197
AMI N /SE/SEA/UAM-AFC/ UC-PM/ PARIIS du 14 FEV 2024

Le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a obtenu de l'IDA « la Banque », un Don N°02550 pour le financement du **Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)/CILSS**. Le CILSS a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des prestations de services d'un bureau d'études/firme, **pour l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)/CILSS**.

L'objectif général de l'étude est d'évaluer la mise en œuvre du PARIIS/CILSS et de capitaliser les acquis et effets immédiats en lien avec (i) l'objectif de développement du projet : Améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et Accroître les superficies irriguées ; (ii) la composante A : Modernisation du cadre institutionnel ; (iii) la composante B : Financement des solutions d'investissement dans l'irrigation ; et (iv) la Composante C : Gestion des connaissances et Coordination. En outre, il s'agit de faire un bilan de la mise en œuvre, tout en se projetant vers l'avenir en tenant compte du contexte actuel , du mandat du PARIIS et de la dynamique enclenchée dans le cadre de l'initiative pour l'Irrigation au Sahel et la déclaration de Dakar.

De façon spécifique, il s'agira de : i) faire une analyse complète et systématique de la contribution du CILSS à l'atteinte des résultats, effets et impacts observables du projet ; ii) faire une évaluation des performances de la Banque en termes d'accompagnement à l'entrée et de supervision de la mise en œuvre ; iii) faire une évaluation du dispositif régional mis en place, des outils, procédures et mécanisme mis en place pour la mise en œuvre du projet et iv) capturer les principales leçons apprises à intégrer dans les futurs projets d'accès à l'irrigation dans la région du sahel.

.../...

Les critères d'évaluation seront basés essentiellement sur i) la pertinence des actions prévues dans le PARIIS CILSS à savoir si elles correspondent aux priorités des parties prenantes et ont amélioré les capacités des parties prenantes au niveau régional et nationale et accroître les superficies irriguées ; ii) l'efficacité du dispositif régional mis en place ; iii) l'efficience des prévisions physiques (réalisations) et financières, autrement, le ratio coût/bénéfice des différentes réalisations a-t-il été en ligne avec des interventions similaires ? Tout au long de l'évaluation, les questions transversales comme la prise en compte du genre, des aspects de sauvegardes environnementales et sociales etc. devront être abordées ainsi l'évolution du contexte régional et international, ainsi que les priorités définies dans le document du projet (Project-Appraisal Document - PAD).

Les informations détaillées relatives à cette mission peuvent être consultées dans les TDR postés sur les sites suivants : www.cilss.int, et paris.cilss.int .

Les bureaux d'études/firmes intéressé (e)s sont invité (e)s à fournir des informations montrant qu'ils/elles sont qualifié (e)s pour exécuter les services mentionnés à savoir les références similaires réalisées et justifiées au cours des dix (10) dernières années et les moyens adaptés à la mission.

Un bureau d'études sera sélectionné selon la méthode de « sélection fondée sur les qualifications des consultants : QC » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020), affichées sur le site web worldbank.org/html/opr/consult.

Les soumissionnaires sont informés qu'au stade de la contractualisation, le responsable du cabinet ou son représentant légal signera les codes de conduite gestionnaire et individuel pour la mise en œuvre des normes Environnementales et sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS), d'Hygiène et de sécurité au travail (HST) et la prévention des violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel. Il fera signer à tout son personnel intervenant dans le cadre du contrat le code de conduite individuel pour la mise en œuvre des normes ESHS, HST et VBG-EAS/HS.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur les expériences similaires déjà réalisées par le Bureau d'études ou la firme.

NB. Les expériences similaires demandées doivent être justifiées par les copies des pages de garde et de signature des contrats, ainsi que les attestations de bonne fin des missions déjà réalisées sous peine de nullité.

Les bureaux d'études/firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences.

Les manifestations d'intérêts comprendront : présentation du bureau d'études/firme, références similaires des dix dernières années, justifiées par les pages de garde et de signature des contrats et les attestations de bonne fin de missions, accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt, rédigée en langue française et portant en objet la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS/CILSS)** ».

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être soumis **par dépôt physique directe au bureau 114 sis au Secretariat Exécutif du CILSS sis à Ouaga 2000, Ouagadougou Burkina Faso** ou par voie électroniques aux adresses suivantes : frederic.dabire@cilss.int avec copie à denise.ouedraogocilss.int ; frederic.conseiga@cilss.int et pascal.dabire@cilss.int **au plus tard le 01/03/2024 avant 09 heures T.U.**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat exécutif du CILSS, en envoyant des correspondances par email aux adresses ci-dessus citées.



Le Secrétaire exécutif

Dr. Abdoulaye Mohamadou